

COMPTE – RENDU DU COMITE ORIENTATION STRATEGIQUE – CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023

Présents :

Monsieur Abdelmalek BENZEKRI, directeur de la Mission Formation Continue et Apprentissage
Monsieur Philippe MENINI, directeur adjoint de la Mission Formation Continue et Apprentissage

Monsieur Sylvain GALIER, représentant FSI

Madame Alexia VINEL et Messieurs Sébastien VINCENT, Cédric TEYSSIE, Jean Pascal CAMBRONNE,
responsables des filières de formation

Monsieur Frédéric MOUTIER, représentant élu des personnels par et parmi les personnels
d'enseignement au titre de la formation continue

Madame Laetitia AMARE, représentante personnels des BIATTS au titre de l'apprentissage

Louis THOMAS, représentant personnels BIATTS au titre de la formation continue

Monsieur Marc COLOMBANI, représentant des organisations professionnelles de salariés FO

Madame Carole HOFFMANN, représentante du Conseil Régional

Représenté :

Monsieur André AOUN, représentant élu des personnels par et parmi les personnels d'enseignement
au titre de la formation continue

Invités permanents sans voix délibérative :

Hélène RESSAULT, directrice administrative de la Mission Formation Continue et Apprentissage

Damien BOUMLIL, responsable du pôle finances de la Mission Formation Continue et Apprentissage

Touria DRIOUACH, assistante de direction de la Mission Formation Continue et Apprentissage

Absents excusés :

Monsieur Jean Pierre JESSEL, vice-président en charge de la recherche

Monsieur Christophe PEYMIRAT, représentant des organisations professionnelles de salariés CGT

Monsieur Dominique PINON, représentant des organisations professionnelles de salariés CFDT

Monsieur Frédéric LECLERC, représentant de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités

Ordre du jour :

Point I. Approbation du compte rendu du COS CP du 14 novembre 2022 - <i>vote</i>	3
Point II. Désignation du Président du COS CP - <i>vote</i>	3
Point III. Présentation du BPF année 2022 (publication en juin 2023) - <i>vote</i>	3
Point IV. Finances	5
a. Budget année 2022/2023 (Formations/Composantes)	5
b. Information sur le GT Gouvernance (proposition de structure budgétaire).....	7
Point V. Vademecum référent handicap CFA - <i>vote</i>	8
Point VI. Points d'information	8
a. Bilan RH	8
b. Développement : proposition de réorganisation du bureau DFTLVA.....	9
c. Qualité : Auto-évaluation Qualiopi.....	10
d. Système d'Information : déploiement de FCA MANAGER	11
e. Communication : présentation du kit de communication, calendrier 2023-2024.....	12
f. Transformation numérique : DIGITAL FCU – « Violences sexuelles » dans le cadre du Dispositif d'Appui à la Pédagogie – Projets Handicap.....	12

Tour de table : présentation des membres du COS-CP.

Point I. Approbation du compte rendu du COS CP du 14 novembre 2022 - vote

13 VOTES – 10 POUR - 3 ABSTENTIONS

Approbation du compte rendu du 14 novembre 2022.

Point II. Désignation du Président du COS CP - vote

Madame HOFFMAN a été désignée pour présider la séance du comité du 23 mai 2023.

Décision : Report - Désignation d'un président pour le COS CP lors de la prochaine séance.

Point III. Présentation du BPF année 2022 (publication en juin 2023) - vote

La déclaration relative à l'exercice 2022 comporte des volets relatifs à la pédagogie et au volume financier de l'activité réalisée.

De 2022 à aujourd'hui : La MFCA a un exercice financier sur une année civile qui est relatif à deux exercices pédagogiques puisque celui-ci se fait sur deux années universitaires.

Il est nécessaire de travailler sur les cohortes des années 21-22 et 22-23 pour réaliser le bilan de l'année 2022.

Sur l'année 2021-2022 : La MFCA est déjà en possession des éléments.

Sur l'année 2022-2023 : Des éléments concernant des actions de formation sont enregistrés sur le Système d'Information (SI) mais les charges d'enseignement de ces actions ne sont pas encore disponibles.

Pour l'alternance par exemple, il n'y a toujours pas de modélisation dans l'application métier à propos de l'exercice 2022-2023. Pour cause, certaines modélisations doivent recevoir l'aval de la CFVU.

Une proposition a été faite à l'agence comptable pour pouvoir travailler sur une année universitaire.

Cette proposition est en voie d'être acceptée par l'agent comptable.

Sur le plan juridique, un exercice financier doit être réalisé sur une année civile.

La MFCA enregistre les données entre l'application métier – SIFAC - (recettes et dépenses) et l'application métier - DEGERCOURT – (gestion administrative et pédagogique).

Le but est de croiser ces données pour fournir le plus de précisions possible aux informations enregistrées au sein de cette déclaration.

L'évolution prévue l'année prochaine permettra d'améliorer la qualité des données qui sont transmises au niveau de cette déclaration.

Présentation des éléments de construction (Diapositive)

Au niveau financier, il faut extraire les chiffres du SI financier de l'Université.

Ces chiffres doivent ensuite être ventilés selon les types d'actions de formation.

La MFCA doit enregistrer sur le plan financier l'ensemble des éléments (via l'application métier SIFAC) par catégorie pour arriver à ce qui a été déclaré au niveau de l'activité 2022 de l'université. Le Chiffre d'Affaire (CA) relatif à l'exercice 2022 est de 17 062 801 euros. Ce CA est ventilé en fonction des différentes catégories (cf. : *cadre D de la déclaration du BPF – diapositive*).

Dans le cadre de la constitution des équipes pédagogiques, la MFCA faisait appel à des extérieurs et des entreprises pour intervenir concernant la professionnalisation des actions de formation. Ces intervenants pouvaient être rémunérés sur facture.

Cette modalité a cessé au 31 décembre 2022 car la MFCA n'était pas conforme à des exigences réglementaires et légales.

La MFCA s'est ensuite mise en conformité suite à une circulaire et l'agent comptable a accepté de régulariser la situation jusqu'au 31 décembre 2022. Cette activité cessera et n'existera plus qu'en partenariat avec d'autres universités ou prestataires pour lesquels il est inscrit la formation dans leurs missions.

Les données présentées sont extraites du logiciel Système de Gestion des Charges d'Enseignement (SGCE) de l'université qui permet de faire remonter le nombre d'heures d'enseignements de tous les intervenants.

Présentation et explication des chiffres présentés - cadre E. - Personnes dispensant des heures de formation –

Ces données vont évoluer car l'extraction des données de 2022-2023 n'a pas pu être faite. Le BPF sera envoyé pour accord dès qu'il sera établi.

Présentation du cadre F : Informations par typologie de stagiaires de formation professionnelle

Les éléments sont extraits depuis le SI et sont définitifs.

En 2022, la MFCA a comptabilisé 8113 stagiaires et plus de 1 357 000 heures de formation ont été réalisées.

Les diplômes sont délivrés par l'Université Toulouse III Paul Sabatier.

36 actions d'accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ont été réalisées.

La VAE dans l'enseignement supérieur est problématique.

Une réforme est en cours via le dispositif REVA (Reconnaissance et Valorisation).

La MFCA a fait appel à une psychologue du travail pour accompagner les personnes dans la réalisation de leur VAE et mettre en valeur les compétences acquises dans leur activité.

Le travail est lourd et chronophage et les équipes pédagogiques sont en tension.

Des améliorations sont encore à connaître.

Présentation du cadre F4 : Catégorie par rapport aux spécialités de formation

L'offre de formation est très développée dans le domaine de la santé (Médecine Maïeutique Paramédical, Pharmacie et Odontologie).

Le nombre de stagiaires en formation continue est plus important dans le domaine de la santé.

Il y a peu d'heures de stage car les modules sont courts dans le temps.

Les offres de formation en commerce et vente sont proposées par les IUT de Auch, Toulouse, Castres et Tarbes.

Seules les 5 plus importantes catégories sont présentées dans le BPF.

Des formations doivent être déclinées en blocs de compétences et le processus est lancé pour certaines d'entre elles.

Ont été validés durant la séance de ce comité :

- *Les informations d'ordre financier*
- *Le nombre de stagiaires et des heures de formation*

Difficulté pour valider la répartition du nombre d'heures de formation.

Vote du BPF:

Vote effectué à condition que l'actualisation des ventilations des heures soit communiquée ultérieurement et que cela n'affecte pas l'équilibre du bilan financier voté.

Voté à l'UNANIMITE (13 VOTES)

Point IV. Finances

Toute action de formation est inscrite dans le SI.

Le budget prévisionnel, selon l'action de formation, va être un service fait ou va disposer d'échéancier s'il relève d'un contrat de professionnalisation ou de l'apprentissage.

Le service fait signifie, une fois l'action de formation réalisée, que la facturation complète est réalisée. Il peut donc y avoir un écart entre le prévisionnel et le réalisé.

Pour établir le budget en année civile, la MFCA s'appuie sur l'année universitaire.

Les formations peuvent démarrer par semestre ou annuellement.

La connaissance du produit signifie la prise en charge par l'organisme financeur. La MFCA attend la réception de cette prise en charge pour pouvoir arrêter la somme prévisionnelle.

a. Budget année 2022/2023 (Formations/Composantes)

Les documents financiers reposent sur l'ensemble des éléments sur lesquels la MFCA s'appuie et des échanges avec les composantes. Ces chiffres doivent être finalisés avec les responsables de formation pour contrôler l'ensemble des budgets afin d'assurer l'ensemble des actions de formation.

La synthèse représente le fruit des discussions avec les composantes quant aux reversements.

Chaque action de formation génère un produit et est financée, soit à titre individuel, soit par un organisme de prise en charge ou par une entreprise.

Au sein du modèle de répartition :

- 20% sont destinés au fonctionnement du service
- 80% sont à destination de la pédagogie.

Pour l'ensemble des composantes hors périmètre de santé, il a été établi (depuis plusieurs années sous la précédente direction du service) d'avoir un reversement de 42% maximum à la composante (au titre des heures d'enseignement et de l'occupation des locaux) et 38% minimum à la formation.

Pour le périmètre de santé et plus précisément celui couvert par le Service Universitaire de Développement Professionnel Continu en Santé Soins (SUDPC2S), la répartition a été définie en tenant

compte de la composante aujourd'hui département de la faculté de santé, du reversement au SUDPC2S et de la part formation.

Concernant le budget à destination des DU-DIU de santé, 90% étaient jusque-là transférés aux services financiers de la faculté de santé (ex. faculté de médecine Rangueil) sous la responsabilité du SUDPC2S pour les dépenses.

Présentation du document – Département d'Odontologie – Faculté de Santé

Le département d'odontologie comporte uniquement des actions de formation continue.

La spécificité des Diplômes Universitaires est qu'ils peuvent démarrer à n'importe quel moment dans l'année.

Le budget concernant ce département peut évoluer en fonction des formations qui vont être réalisées.

Le tableau est une photo qui permet d'indiquer quelles sont les actions qui ont été réalisées.

Il inclut le nombre de stages financés, le budget prévisionnel (total prévu) et les informations relatives à chaque formation.

Chaque action est enregistrée et les totaux sont ensuite réalisés.

Le document de la Faculté de Santé (Santé Global) permet de récapituler les affluents qui arrivent des départements d'Odontologie, de MMP (Médecine, Maïeutique, Paramédicaux) et de Pharmacie

La totalité de la somme est envoyée au SUDPC2S.

Les actions de formation relevant du département Pharmacie sont majoritairement en apprentissage ; le budget de ces formations est géré directement par la MFCA.

Les subventions des services publics contribuent également au fonctionnement des formations.

Fichier santé global (Odontologie, Pharmacie et MMP) - Ouverture du fichier relatif à la synthèse globale

Les régimes sont différents selon les composantes auxquelles appartiennent les formations.

Les budgets dont disposent les formations comprennent la charge pour subvention des services publics et des éléments de ressources propres afin de permettre aux formations de pouvoir fonctionner tout en répondant aux exigences.

La direction financière de l'université a voulu qu'il y ait au sein du budget de cette année, des pré allocations qui soient effectuées aux composantes dès le démarrage de l'année budgétaire.

Cette pré allocation de moyens a été discutée au conseil des composantes de l'Université et une méthode avait été validée.

En 2023, l'activité relative au reversement de la composante a cru mais les parts de soldes n'existent plus.

Le fond de roulement de l'Université a été arrêté pour les 4 derniers exercices et l'autorisation de pouvoir l'utiliser est en cours de discussion avec le rectorat.

La MFCA est dans l'obligation de fonctionner avec des hypothèses proposées par la direction financière de l'établissement.

Le niveau de prise en charge par formation RNCP (enregistrement au niveau du Répertoire National des Certifications Professionnelles) évolue.

La politique de l'état est d'accompagner les entreprises et de réajuster les niveaux de prise en charge par les OPCO.

Les contrats qui seront signés en septembre subiront un changement au niveau des prises en charge (baisse de 5% environ).

Les coûts de formation vont être réadaptés.

Le Chiffre d'Affaire est toujours en progression.

b. Information sur le GT Gouvernance (proposition de structure budgétaire)

GT : Groupe de travail initié par la Gouvernance de l'établissement qui associe la MFCA et les composantes.

Ce GT a appuyé les demandes de la MFCA notamment pour pouvoir rattraper le retard des années précédentes (20-21 et 21-22) en facturation.

Les objectifs de ce GT sont multiples:

- Sécuriser les données, leur flux et les procédures liées à la gestion administrative et financière des actions de formation professionnelle
- Mettre en place des actions de développement des ressources propres autour de la formation professionnelle
- Réorganiser le budget et la manière d'exploiter ou d'utiliser ce budget avec les composantes et les formations

Ce qui est proposé :

- Mettre en place une architecture budgétaire à la maille des départements tout en impliquant le responsable de formation pour l'autorisation des dépenses
- Mettre en place un programme de financement pour que les dépenses puissent être autorisées au niveau des départements tout en gardant la traçabilité au niveau des formations (RNCP)

Une nomenclature permettra d'isoler ce qui revient à chaque formation RNCP.

Présentation de la diapositive : Présentation des travaux de sécurisation budgétaire

Un programme financier va être décomposé en Elément Organigramme des Taches du Projet EOTP. La masse salariale quant à elle sera gérée de façon centralisée à la MFCA.

Remarque d'un responsable de formation : Il n'y a actuellement pas de reconnaissance concernant les responsables de formation qui gèrent les formations en alternance.

Les responsabilités et activités doivent être reconnues.

Le directeur de la MFCA a fait remonter cette problématique.

Les syndicats ont demandé une reconnaissance du métier d'enseignant-chercheur.

Le référentiel des tâches est une avancée.

1h d'enseignement équivaut à 4 heures de travail.

M. Colombani : Un directeur de département doit avoir la possibilité de ventiler le nombre d'heures REH (Référentiel d'Equivalence Horaire) qu'il détient pour favoriser les formations ouvertes à l'alternance.

Question de M. Colombani : « Compte tenu qu'il manque des heures, est ce que la MFCA arrive à mesurer un impact sur la formation et notamment en alternance ? Se dégrade-t-elle ? »

Les formations ne se dégradent pas mais les tâches doivent être reconnues.

M. Menini : L'effet néfaste sur cette problématique ne relève pas forcément de la qualité de la formation. En effet, l'enseignant chercheur va beaucoup plus se concentrer sur la gestion de la formation au détriment de son autre fonction qui est la recherche. Or, comme il est évalué sur la recherche, cela peut engendrer des démissions sur les fonctions de responsables de formation.

Point V. Vademecum référent handicap CFA - vote

Présentation de la diapositive relative au vademecum par Mme. Ressault

La MFCA a l'obligation d'avoir un référent handicap au niveau du CFA.

Dans le cadre des actions de formation, la MFCA a la possibilité d'obtenir des avenants propres à la prise en compte de la situation de handicap d'un stagiaire de formation professionnelle.

Fabyenne Borloz est la référente Handicap du CFA.

Un vade-mecum a été mis en place pour accompagner et expliquer ce que la MFCA peut mettre en œuvre afin de gérer un apprenti en situation de handicap.

La mention < année 2022-2023 > qui figure sur le vade-mecum sera remplacée par < version 1 > pour que celui-ci soit pérenne dans le temps.

Ce vade-mecum permet une formalisation des procédures concernant le suivi des stagiaires en situation de handicap.

Actuellement, il reste la procédure financière à formaliser.

Vote du vade-mecum : Unanimité

Point VI. Points d'information

a. Bilan RH

Une restructuration a été faite au niveau de l'ensemble du service.

Le suivi de dimensionnement du service fait apparaître les recrutements dans les différents bureaux.

Présentation de la diapositive sur l'organigramme fonctionnel

- Pôle Numérique et eFormation - FTLV : une seconde publication pour un poste de technicien est en cours pour un recrutement car aucun candidat ne s'est présenté aux derniers entretiens
- Bureau DU-DIU : deux candidats ont été retenus lors des entretiens. Leur dossier de recrutement est en cours de finalisation
- Bureau DN : un recrutement est en cours de publication suite au départ d'un agent
- Bureau DFTLVA : une chargée d'ingénierie en Formation Continue a été recrutée pour remplacer le départ d'un ancien agent

Le bureau a également connu le départ de la responsable du bureau. Un recrutement est en cours de finalisation suite à ce départ

- Direction : une assistante de direction a été recrutée

Le recrutement et l'accompagnement du service sont effectués au fur et à mesure des besoins du service.

Question d'un membre : « Au vu de la gestion des dépenses réalisée par les départements dans les composantes, le bureau des dépenses va-t-il être restructuré ? »

Réponse de M. BENZEKRI :

Un redéploiement concernant le bureau des dépenses va avoir lieu.

Il y aura des mutations d'activités mais d'importantes dépenses seront conservées par le bureau des dépenses, notamment concernant les formations qualifiantes.

Le Conseil d'Administration de l'établissement devrait valider en septembre la gestion des dépenses par les départements.

Mme. HOFFMANN a constaté un remaniement/bouleversement très important concernant le dimensionnement de la MFCA. – A quoi est-ce dû ?

Réponse de M. BENZEKRI :

- L'essor de l'activité, connu en même temps que les années de crise sanitaire (Covid), a montré qu'il fallait un accompagnement : nécessité d'avoir un dimensionnement correct pour gérer l'activité
- La réduction du périmètre de responsabilité des agents pour mieux les spécialiser
- Souhait d'aplatir la hiérarchie

Les pôles dits « supports » viennent en appui aux bureaux.

L'objectif est de développer les spécialités dans les métiers dits « bureaux » et prendre en charge la montée des compétences des agents et l'activité à traiter.

b. Développement : proposition de réorganisation du bureau DFTLVA

Avec la montée en charge de l'apprentissage les chargés d'ingénierie devaient, accompagner des apprentis et des alternants, avoir une relation de proximité avec les Responsables Pédagogiques et les équipes pédagogiques, les organismes financeurs, et avaient des responsabilités avec la mise en place de l'offre de formation (fiches nationales RNCP)

Aujourd'hui les chargés d'ingénierie accompagnent la mise en place des blocs de compétences au sein de ces référentiels.

Au regard du développement en nombre des apprentis, la MFCA a renforcé les équipes.

Le Bureau de l'alternance s'occupe de la gestion administrative et financière.

Objectifs de cette réorganisation :

- Avoir moins de gestion administrative en la faisant basculer au bureau de l'alternance
- Aller davantage vers une montée en compétence des chargés d'ingénierie
- Dégager du temps pour la mise en place des contrats

- Eviter les interactions a posteriori concernant la circulation des documents qui mènent à des lourdeurs et une absence de flexibilité dans la prise en charge de l'ensemble des actions

Mme. AMARE: Au-delà d'alléger les chargés d'ingénierie, la nouvelle réorganisation va permettre de travailler dans de meilleures conditions.

Il va également falloir du temps pour accompagner les collègues qui vont prendre en charge cet aspect administratif notamment dans le cadre de transmission des savoir-faire et des subtilités qu'il peut y avoir.

Réponse de M. BENZEKRI : Une fois que les éléments qui permettent de valider le lancement de la convention sont actés par les référents, l'établissement de la convention et la prise en charge de l'apprenti relèveront du bureau de la gestion de l'alternance.

L'idée est de permettre d'avoir des périmètres et des tâches bien identifiés. Des discussions sont prévues prochainement pour valider cela.

En terme d'organisation, la MFCA est toujours en mouvement.

c. Qualité : Auto-évaluation Qualiopi

Qualiopi est une marque au niveau de la formation professionnelle.

Le ministère du travail a mis en place cette certification concernant l'utilisation des fonds mutualisés. Le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) évalue les formations, la recherche et la capacité des équipes de formation de l'établissement à assurer leurs missions.

L'Université Toulouse 3 Paul Sabatier, accréditée après évaluation du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) et la commission des titres d'ingénieur (CTI), est réputée, selon l'article L.6316-4 du code du travail, avoir satisfait à l'obligation de certification Qualiopi. ¹

La MFCA peut donc utiliser la marque Qualiopi car l'établissement a été évalué favorablement par le HCERES et par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) pour les épreuves d'ingénieurs.

La DGESIP a annoncé pour la fin juin 2023, la parution d'un vade-mecum concernant la certification et l'utilisation de la marque Qualiopi par les établissements d'enseignement supérieur.

Présentation de la diapositive – Qualité

Résumé de l'autoévaluation faite avec les acteurs de la DFVU et de la MFCA sur les critères de Qualiopi.

Les points à retenir :

- 52% de conformité pour la formation continue
- 55% de conformité pour l'apprentissage

La MFCA doit encore s'améliorer afin d'élever la qualité et les informations mises à disposition.

Des points doivent être travaillés, notamment concernant la problématique autour des émargements. Un plan d'action doit être réalisé afin de travailler avec les composantes et répondre aux critères de Qualiopi.

Selon l'audit qui a eu lieu dernièrement concernant Datadock (relatif aux financeurs), la MFCA doit disposer de procédures homogènes pour l'ensemble du service.

¹ Au moment de la diffusion de ce compte rendu, nous avons reçu les recommandations quant à l'usage de la marque. Nous pouvons utiliser le logo de la marque comme en témoigne le document.

Ce projet est porté par l'Université pour pouvoir continuer à bénéficier des financements par les organismes extérieurs.

Les points forts qui ont été relevés sont l'ingénierie, la pédagogie et les innovations.

d. Système d'Information : déploiement de FCA MANAGER

Ce nouvel outil remplacera Degercourt Gestion pour les inscriptions des stagiaires sur toutes les actions de formation.

Cet outil est conçu par l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements) et est interconnecté avec les autres outils du SI de l'Université.

L'évolution du système d'information (SI) se traduit actuellement par une livraison de deux nouvelles versions par an. La Direction des Systèmes Informatiques (DSI) de l'établissement met en place ces versions ainsi que les connecteurs vers les autres applications comme APOGEE, SIHAM et SIFAC.

Les connecteurs sont aujourd'hui opérationnels mais pas totalement optimisés.

Des indicateurs en temps réel sur le nombre de stagiaires et sur le budget seront à la disposition des responsables de formation, de département et de composante.

La notion de facturation automatique entre FCA Manager et SIFAC est opérationnelle et validée.

Cette automatisation devrait fluidifier et sécuriser une grande majorité des actes de facturation de la MFCA.

Concernant les règlements par carte bancaire, la fonction qui existe actuellement sur le logiciel actuel Degercourt à savoir la possibilité d'envoyer des liens vers Paybox n'existe pas sur FCA manager.

Le développement d'un outil spécifique pour avoir cette fonction va être testé dans les prochains jours.

Un travail est également fait sur la récupération des prospects et sur la possibilité de les récupérer automatiquement au travers d'un collecteur via e-candidat.

Aujourd'hui les prospects sont inscrits manuellement.

Il est également envisagé de déployer un formulaire web pour l'alternance afin de récupérer les prospects, les entreprises d'accueil, les financeurs par un système de connexion avec FCA manager.

Le but étant d'éviter la saisie manuelle de ces prospects.

Il avait été décidé de déployer cet outil sur les VAE et les formations qualifiantes (FQ).

Ce déploiement est aujourd'hui établi.

Toutes les VAE sont inscrites sur FCA Manager.

Les FQ sont préparées sur FCA Manager mais continuent d'être gérées sur Degercourt afin d'avoir la base 2022-2023 complète sur Degercourt et sur FCA Manager. Cette base va servir d'année de référence et de comparaison.

En terme de volume cela représente une soixantaine de formations.

L'année 2023-2024 sera totalement gérée sur FCA Manager. Cela nécessite un gros travail de préparation et de modélisation des actions de formation.

Des vacataires étudiants ont été recrutés, sous la responsabilité de P. Menini, afin de préparer et modéliser les actions de formation pour la prochaine rentrée universitaire, et ce au niveau de chaque bureau.

Lorsque la rentrée 23-24 sera prête, les stagiaires de 22-23 continueront à être saisis sur la base FCA Manager pour permettre de travailler sur les extractions, les enquêtes, etc...

Toute cela nécessite aussi la formation du personnel construite et organisée par P. Menini et qui va du prospect jusqu'à la facturation.

e. Communication : présentation du kit de communication, calendrier 2023-2024

Mme. RESSAULT : L'objectif est de travailler sur l'image de la M.F.C.A. à travers un kit de communication.

Le kit de communication est composé de :

1 kakemono sur le CFA et un autre sur le CFA Handicap.

Plaquettes avec des QR Code intégrés.

Flyer en papier pour les salons.

Brochures en papier à disposition des demandeurs d'emplois

Catalogue des formations

Stylos MFCA, Mugs MFCA, sacs et valises MFCA

Tablettes utilisées pour les salons

Des enquêtes ont été réalisées pour chiffrer la fréquence du public à ces salons et le coût engendré à propos de l'organisation des salons.

Les salons mobilisent les chargés d'ingénierie et certains membres du bureau des DN pour expliquer les inscriptions.

Présentation du Calendrier prévisionnel 2023-2024 des prochains salons (voir diapositive)

Reprise des salons après le Covid et avec une image moderne de l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Cette communication est gérée par Martine FOUCRAS (en accord avec l'université) pour être au plus près des responsables de formation et de leurs attentes.

f. Transformation numérique : DIGITAL FCU – « Violences sexuelles » dans le cadre du Dispositif d'Appui à la Pédagogie – Projets Handicap

Projet digital FCU : Un appel à projet a été lancé.

Il serait opportun d'accompagner différents publics à maîtriser l'usage du numérique.

Des réalisations ont été faites par le centre e-formation du Pôle Numérique et en particulier au sein de l'université sur les violences sexuelles (https://www.youtube.com/watch?v=xwDpkWi_bA&list=PL6dcwE1dN6iC4RjjDSJI_d-laEL20LgQs).

Explications via les 3 réalisations qui ont été faites avec le service médico-légal du CHU sur la problématique des violences sexuelles et sur l'accompagnement des personnes qui pourraient en être victimes.

Ces réalisations via des animations comprennent un savoir-faire nouveau. Les équipes sont montées en compétence pour accompagner les responsables de formation dans la transformation de leur formation.

Une autre réalisation a été faite sur la manière de rédiger en langue française et de s'exprimer.

La MFCA souhaite porter ce type de vidéo dans l'accompagnement, notamment des alternants en situation de handicap, à la problématique de la communication.

Les vidéos ont été réalisées à destination de tout public mais dans un premier temps au public de formation.

Fin de séance.